

**REUNION CONSEIL DES SAGES (CDS)
DU VENDREDI 3 JUIN 2022 à 17 H 00
Salle du Conseil Municipal – MAIRIE DE MOUTIERS**

PROCHAINE REUNION : VENDREDI 1^{er} JUILLET 2022 à 17 H 00

24 JUIN 2022

BERARD Patrick	7 place du Marché 73600 MOÛTIERS	06 80 61 62 01	Excusé
BERT Jean	220 Route d'Hautecour 73600 MOÛTIERS	06 64 99 65 69 bert.jean@wanadoo.fr	Présent
BLANC Gaston	72 avenue des Jeux Olympiques 73600 MOÛTIERS	06 08 03 69 32	Présent
BROCHE Nelly	129 avenue des Salines Royales 73600 MOÛTIERS	06 86 43 55 56 nelly.broche@orange.fr	Présente
BRUET Joceline	156 avenue de la Libération 73600 MOÛTIERS	06 09 01 07 84 jocelyne.bruet@gmail.com	Présente
DALIA Dominique	11 avenue du Pré de Foire 73600 MOÛTIERS	06 83 07 26 49 dominique.dalia0603@orange.fr	Présente
DEMONNAZ Gérard	42 avenue du Pré de Foire 73600 MOÛTIERS	06 79 66 98 40 gerard.demonnaz@gmail.com	Excusé
DUNAND Jean-Louis	20 avenue des Salines Royales 73600 MOÛTIERS	06 16 54 23 90 jeanlouis.dunand@sfr.fr	Présent
EYNARD Josette	38 Grande Rue 73600 MOÛTIERS	06 87 48 80 45 josette.eynard@free.fr	Présente
JACQUEMARD Jeanine	31 Clos Badarelli 73600 MOÛTIERS	06 49 98 90 38 Jjl.jacquemard@hotmail.fr	Présente
JOGUET Renée	17 Rue Cardinale 73600 MOÛTIERS	06 24 61 33 12 Renee.joguet@gmail.com	Excusée
LEGER Jacky	156 Rue Gutenberg 73600 MOÛTIERS	06 29 18 47 66 jacky.leger@yahoo.fr	Présent
RIGHINO Gabriel	11 avenue du Pré de Foire 73600 MOÛTIERS	06 86 93 89 06	Présent
SALITO Michèle	43 Rue de la Sous-Préfecture 73600 MOÛTIERS	04 79 24 18 63 michele.salito@yahoo.fr	Présente
TARANTINI Frédéric	175 avenue du 8 mai 1945 73600 MOÛTIERS	06 11 49 73 07 frederic.tarantini@free.fr	Présent
ULLIEL Lucette	105 avenue du 8 mai 1945 73600 MOÛTIERS	06 72 40 55 94 lucette.ulliel@gmail.com	Présente
YVOZ Julien	39 Rue du Pain de Mai 73600 MOÛTIERS	06 12 76 44 75	Présent

Référent mairie CDS : Jean-Charles MASSIAGO

Secrétaire de séance : Dominique DALIA

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de la commission sociale par Mme Aïcha DEMONNAZ
- Point sur les contrats avec Dalkia et le SDES
- Informations diverses par M. Jean-Charles MASSIAGO
- Questions diverses

A 17 heures, Jacky LEGER souhaite la bienvenue à tous les membres du CDS.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 avril 2022.

PRESENTATION DE LA COMMISSION SOCIALE PAR Mme Aïcha DEMONNAZ

Madame Aïcha DEMONNAZ, Adjointe aux affaires sociales informe sur tous les points qui concernent cette commission à savoir :

- SIERS / CIAS : 130 agents, budget 10 000 000 Euros
- Petite enfance aux Salines: 25 salariés, accueil 40 enfants (cette structure actuellement gérée par Moûtiers va passer à la CCCT en janvier 2023).
- Validation des dossiers et proposition d'attribution des subventions aux associations.
- Repas des seniors
 - o coût environ 5000 euros comprenant le repas, les boissons, l'animation et une enveloppe d'environ 4 à 500 euros pour les jeunes du lycée hôtelier pour le service
 - o depuis 2 ans (période Covid), le repas a été remplacé par la remise de paniers garnis préparés par la coopérative laitière la 1^{ère} année et par casino la 2^{ème} année
 - o cette année, le repas pourrait se tenir dans la salle des fêtes rénovée avec toujours la participation des jeunes du lycée pour le service (en attente de la réponse)
- Après l'interruption pendant la période Covid, reprise des après-midis récréatifs avec les seniors à l'occasion du thé dansant organisé par la ville
- Logements : rendez-vous avec des futurs locataires qui en font la demande afin de comprendre et appuyer l'attribution des logements soit à l'OPAC de la SAVOIE soit auprès de SM4V
- Participation aux commissions mensuelles d'attribution des logements
- Plans canicule et grand froid : mise en place d'un registre nominatif des personnes âgées fragilisées ou/et isolées. Pendant les périodes concernées, les personnes reçoivent soit des appels téléphoniques soit la visite des agents de police
- Tickets alimentaires : les CAP (chèques d'accompagnement personnalisé) sont des titre de paiement permettant aux personnes en difficultés d'acheter des produits alimentaires (hors alcool) et d'hygiène dans les commerces de la ville. Les personnes en situation d'urgence sont reçues par les assistantes sociales qui établissent une fiche de liaison puis à l'accueil de la maire de Moûtiers, elles reçoivent les tickets suivant un nombre déterminé en fonction de la composition du foyer. Ces tickets d'une valeur de 6 € sont achetés par la Croix-Rouge de Moûtiers

- Le Centre d'Hébergement d'Urgence Germaine Bernard Granger est situé à la Maison Diocésaine. Il est ouvert de novembre à février. Il accueille des saisonniers en recherche d'emploi dans les stations environnantes. Il compte 18 places + 1 chambre pour le veilleur de nuit. Les saisonniers sont autorisés à rester 5 nuits (plus notamment en cas de promesse d'embauche de la part d'un employeur)
Le CHU emploie 4 salariés (en priorité de Moûtiers) qui tournent 24h sur 24h. L'un d'eux est employé par la Sasson (association savoyarde d'accueil des secours et d'orientation) et les 3 autres le sont par la mairie.
12 communes participent aux frais de gestion du CHU.
Les services techniques de Moûtiers règlent les problèmes quotidiens.
L'Alimentaire est fourni par la Banque Alimentaire 73.

POINT SUR LES CONTRATS AVEC DALKIA ET LE SDES PAR Jean-Charles MASSIAGO

• **DALKIA :**

- Les bâtiments communaux gérés par DALKIA sont :
 - groupe scolaire Darantasia + bâtiment d'habitation
 - gymnase Georges Larnaud
 - Mairie
 - Maison des associations
 - Cinéma
 - Centre Marius Hudry
- Dalkia gère l'entretien, le dépannage, le suivi des consommations
- A la charge de la commune les réparation et le remplacement du matériel (chaudière à fuel du au groupe scolaire Darantasia (26 000 €) et 2 cuves (20 000 € l'unité)
- La ville a réalisé 23 % d'économie sur ses bâtiments communaux (baisse du chauffage le soir, le week-end, pas de chauffage d'appoint dans les bureaux, ...)

• **SDES** (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)

- Jean-Charles MASSIAGO nous relate une conférence qu'il a faite à l'académie de la Val d'Isère sur le début des réseaux électriques aux environs de Moûtiers. Pour info : cette conférence est lisible sur le nouveau site « academiedelavald'isere.fr ».

Un rapide historique est nécessaire pour situer le contexte

- l'électricité en tant qu'énergie commence lors de l'exposition unierselle de Paris en 1881, ceci pour 2 raisons : ① les machines pour produire l'électricité en quantité viennent d'être inventées, la dynamo pour le courant continu et l'alternateur pour le courant alternatif. ② une conférence internationale de 28 pays adopte les unités électriques (Volt, Ampère, Ohm, Watt)

Le 5 avril 1884, le gouvernement légifère par décret et définit les compétences des communes : la voirie, la bibliothèque, le musée, l'eau et l'assainissement, les cimetières, les marchés mais surtout la distribution de gaz et de l'électricité.

Depuis cette date, les réseaux électriques de distribution appartiennent aux communes

Trois exemples : ① le 3 avril 1891 la ville de Moûtiers signe un contrat de concession pour l'éclairage public mis en service en fin d'année mais ce n'est que le début car dès 1892, l'imprimerie DUCLOS est électrifiée. ② 1937, la commune de SALINS signe son contrat de concession pour installer l'électricité dans le chef lieu et les hameaux soit 46 ans après Moûtiers. ③ En 1953, c'est au tour de la commune de Saint Martin de Belleville soit 6 ans après la création d'EDF et 62 ans après Moûtiers.

Moùtiers passe en alternatif en 1927

En 1920, création de la STEDA (Société de Transport d'Énergie Des Alpes) qui veut centraliser et répartir l'énergie électrique venant des Alpes vers la région lyonnaise. Elle va interconnecter les producteurs existants et même réaliser une centrale à Viclaire qui sera mise en service en 1922. C'est la première entreprise d'interconnexion électrique de France et elle va bénéficier de monopole sur son secteur géographique.

C'est le schéma des réseaux électriques en France toujours en service actuellement :

- de 0 à 20 000 volts, c'est la distribution des communes
- au-dessus de 20 000 volts, c'est le transport actuellement RTE (Réseau de Transport d'Électricité)

8 avril 1946 : création d'EDF

Dans le grand brassage de cette création, les réseaux de distribution restent la propriété des communes. Il est demandé aux communes si elles veulent garder l'ensemble de leur réseaux de distribution entretien et développement.

- Si OUI on crée par commune une régie communale, environ 35 en Savoie : Bozel, Villarlurin, Fontaine le Puits, Tignes, ...
- Si NON, les communes doivent obligatoirement concéder leur réseau à un exploitant unique EDF qui en assurera l'entretien.

Mais 2 catégories apparaissent :

- Les communes de plus de 2000 habitants : EDF doit en plus se charger des investissements, c'est le régime urbain
- Les communes de moins de 2000 habitants, l'investissement est le fait des communes aidées du département et d'un fond national le FACET, c'est le régime rural

1974 : devant le développement de stations de sports d'hiver, le département de la Savoie demande à EDF de passer l'ensemble du département en régime urbain, ce qui est apprécié. Il y a 18 départements en régime urbain en France. Cette décision bénéfique financièrement a un effet pervers à très long terme. Il met le concessionnaire en position de force et fait en pratique disparaître le concédant.

Cependant les conventions de 1946 avaient une durée de 50 ans et dès 1995, EDF s'inquiète d'avoir 32000 conventions à signer. Dans toute la France, EDF avec les associations des maires et les départements s'organisent pour signer si possible une convention par département. Les communes vont créer un syndicat intercommunal par département.

Le 26 novembre 1996 à la Préfecture de Savoie, le SDESS est né et il signe immédiatement un contrat de concession type avec EDF.

Le jeune syndicat devient membre de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédant des Réseaux). Pendant plus de 15 ans, une lutte très rude s'est engagée pour imposer à EDF le rôle de concédant et expliquer aux communes que le SDES c'est LES COMMUNES et qu'il essaie de défendre leurs intérêts.

Le rôle du SDES : dans la concession de base, il doit :

- Contrôler tous les 2 ans, la concession à l'aide de bureaux indépendants c'est-à-dire la qualité des réseaux (tension), nombre de coupures, durée des coupures, augmentation des réseaux souterrains
- Assister financièrement des communes pour l'enfouissement du réseau de distribution
- Vérifier la valeur du patrimoine de la concession

Le SDES a été confronté à 3 grandes évolutions : ① impace des énergies renouvelables, ② la loi SRU (pour raccorder un chalet à Courchevel 1850 (le devis partait de Vignotant), ③ l'ouverture du marché d'électricité

Le SDES devient un syndicat départemental de l'ENERGIE en Savoie.

D'autres services sont créés pour aider les communes :

- Lancement des consultations pour la fourniture d'électricité aux communes
- Mise en place de la maîtrise d'ouvrage directe pour l'enfouissement des réseaux secs
- Assistance financière des communes pour rénover l'éclairage public
- Développement du service CEP (Conseiller en Energie Partagé)
- Installation pour le compte des communes de 50 bornes pour les véhicules électriques
- Mise en place de collecte de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

En 2020, le SDES a resigné avec anticipation avec ENEDIS une nouvelle concession pour 30 ans.

Le budget du SDES est de 10 000 000 € : 1 000 000 € de fonctionnement, 5 000 000 € pour l'amélioration des réseaux et 4 000 000 € de TCCFE redonner en cash aux communes.

Pour notre commune, le SDES est représenté par Chantal MARTIN et Jean-Charles MASSIAGO avec une réunion tous les 2 mois

INFORMATIONS DIVERSES

- La remise à niveau de la sécurité routière pour les personnes de plus de 65 ans est programmée le mercredi 5 octobre 2022 de 9 H 00 à 12 H 00 à la salle René Ramaglia
- Arrêté de déneigement concernant le nettoyage des trottoirs devant les habitations pris par Monsieur le Maire
- Visite du Conseil Régional : en attente de réponse
- Tour de Moûtiers (6 kms) : Jocelyne BRUET et Gaston BLANC le vendredi 6 mai de 9 H 30 à 11 H 30 pour reprérer des coins tranquilles afin d'y installer une table de pique-nique :

Lieux	Avantages - Inconvénients
Place des Victoires	Voitures, terrain de pétanque, bancs déjà existants
Place du monuments aux morts	Blancs existants
Parking J. Fontanet	Un petit coin de verdure sur la droite mais trop bruyant
Rue de l'Electricité (vers le pigeonier)	Rencontre avec Pascale (gérant du club de canoë). Il serait d'accord mais craint la délinquance
Chemin le long de l'Isère, rive droite	Déjà 3 bancs, endroit très ombragé, relativement calme qui pourrait convenir au personnel de Sainte Thérèse, de l'hôpital, à l'école d'aide-soignantes... Petit bémol, le passage sous le pont est souvent très humide
Parking sortie de Moûtiers, à l'embranchement des Cordeliers	Endroit idéal pour les touristes simplement. Obligés de continuer sur Pomblière Saint Marcel. Pour les piétons, difficile de traverser. Besoin de fauchage pour mettre la table. Poubelles pleines, preuve de fréquentation Un fléchage s'impose

	Voir également qui est propriétaire de ce parking
Face à la gendarmerie	Petit bout de pelouse
Parc de l'Evêché	Evidemment le plus intéressant au niveau de la tranquillité. Hélas, fermé aux heures les plus propices Demande de dérogation ?
Parc de la mairie	Déjà suffisamment de bancs Laisser l'endroit tel quel
Parking Francesconi, en face de Darentasia	Un petit coin tranquille à droite sous un arbre Idéal pour une table
Chaudanne, en face du parking des Camping-cars	Plus de pelouse (travaux de la SNCF)
Pelouse au fond du parking de Provence Hall	Mauvaises odeurs
Aux Salines Royales sous un des 4 Piliers	Endroit idéal pour une table (supermarché Carrefour en face) Vérifier si le site est classé

Pour résumer, 6 endroits sur les 13 observés semblent opportuns

Au cours du parcours, Jocelyne et Gaston ont rencontré Pascal (bar rive gauche) qui souhaiterait un sens unique autour de l'ancien Palais de Justice. Difficulté pour les voitures garées en face de la COM-COM de sortir quand la circulation est dans les 2 sens

Bernadette qui habite dans la descente du Ciboulet s'est également plaint du manque de signalisation au carrefour de l'Octroi pour le passage piéton. Un panneau clignotant serait souhaité. A déjà signalé ce problème plusieurs fois en mairie.

- Mercredi, quelques membres du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes avaient rendez-vous en Mairie pour échanger sur les problématiques de la vie quotidienne et les projets à faire valider par le conseil municipal.
L'après-midi s'est poursuivie par une action citoyenne souhaitée par ces assemblées avec le nettoyage d'un quartier.



QUESTIONS DIVERSES

- Parc enfants : problème de terrain creusé. **ATTENTION DANGER** pour les petits enfants
- Proposition pour relancer le concours des maisons-appartements fleuris
- Proposition pour relancer le concours des illuminations de Noël
- Demande que le cimetière soit nettoyé

Le prochain Conseil des Sages du 1^{er} juillet 2022 se clôturera par un « pot de l'amitié » avant les congés d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45

Fait à Moûtiers, le 5 juin 2022

Copies :

Monsieur le Maire,

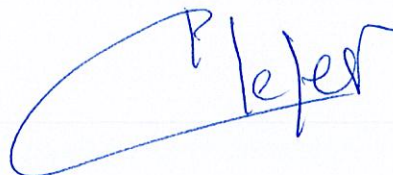
Monsieur Jean-Charles MASSIAGO

Madame Aïcha DEMONNAZ

Les membres du Conseil des Sages

Monsieur Jacky LEGER

Président du Conseil des Sages

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Leger', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.